

vente de ma maison a un promoteur

Par **pat64**, le **07/11/2020** à **07:54**

bonjour

je vends ma maison a un promoteur en decembre;il n'a pas de clauses suspensives financiere , mais il y a dfes clause suspensives quant a la faisabilite du projet.l'agent immobilier qui fait lm'intermediaire me dit que tout sera bouclé en juin au plus tard.puis je mettre une clause d'immobilisation uo autre chose pour me rassurer que les delais seront respectes?

merci pour votre reponse

Par **MARCK.IGP**, le **07/11/2020** à **10:35**

Salutations

A propos de cette clause d'immobilisation,

<https://www.comparateur-promoteur.com/tout-savoir-sur-indemnite-immobilisation/>

Par **Yukiko**, le **07/11/2020** à **14:19**

Bonjour,

Vous négociez librement la vente de votre maison. Vous pouvez tout à fait demander une compensation pour le temps d'immobilisation. Mais cela avant d'avoir signé la promesse de vente.